



Noble-Contrée, le 24 avril 2026

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale de Noble-Contrée soumet à l'enquête publique, les demandes d'autorisation de construire présentées par :

Secteur Venthône :

Dossier No : 2026-12071 (*No de consultation eConstruction : 005d87a5*)
Requérant : Chardon Narcisse
Auteur des plans : Pierre-Antoine Masserey Sàrl
Objet : Démolition partielle, agrandissement et surélévation
Situation : parcelles nos 1611 et 116, plan n° 2, au lieu-dit « Le Moulin »
(actuellement sises en zone réservée)
Coordonnées : 2'606'778 / 1'128'211

Dossier No : 2026-12903 (*No de consultation eConstruction : 82f7cd15*)
Requérant : Ursula Kreiselmaier
Auteur des plans : APEX-Baumanagement GmbH
Objet : Remplacement des fenêtres existantes et installation de nouvelles
fenêtres dans l'entrée
Situation : parcelle n° 515, plan n° 4, au lieu-dit « Tsamplan » (actuellement sises
en zone réservée)
Coordonnées : 2'606'880 / 1'128'582



Secteur Venthône :

Dossier No : 2026-10085 (*No de consultation eConstruction : 98b048e0*)
Requérant : Christian Cerone
Auteur des plans : Itisar.ch
Objet : transformation et agrandissement existante à deux logements et installation d'une PAC air/eau
Situation : parcelles nos 1241 et 1243, plan n° 12, au lieu-dit « Rionda » (actuellement sises en zone réservée)
Coordonnées : 2'607'506 / 1'127'679

Consultation : Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction, auprès de l'administration communale, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier (le timbre postal faisant foi) à l'administration communale de Noble-Contrée, Av. St-François 6, 3968 Veyras, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme